

2021-2026
Procès-verbal n° 24a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 22 avril 2024,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 71/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (9): Mmes et MM. Stefania Boggian, Charles de Reyff, Johan Dick, Jérémie Fonjallaz, Naïma Khamel Seewer, Valérie Kohler, Caroline Revaz, Alicia Schaller et Laurent Woeffray.

Absent (-):

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Camille Goy, Gilles Bourgarel, Anne Butty Revaz, Chantal Wicky Collaud, José Uldry, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Otis Brown et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 23^{ème} séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 27. März 2024 ihnen mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications de la présidente;
2. Approbation du procès-verbal n° 23 de la séance du 19 février 2024;
3. Election du/de la président-e du Conseil général pour la période du 10 mai 2024 au 9 mai 2025;
4. Election du/de la vice-président-e du Conseil général pour la période du 10 mai 2024 au 9 mai 2025;
5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Simon Jordan;
6. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – congé de paternité et congé d'adoption – message n° 36;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, syndic
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 (2021-2026) de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS), Gilles Bourgarel (Vert-e-s) et Maurice Page (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 (2021-2026) de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg;
9. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 130 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR), Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS) et Johan Dick (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant;
 - n° 131 de Mme et M. Monica Mendez et François Yerly-Brault (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site de la caserne de la Poya;
 - n° 132 de Mme et M. Samuel Jordan et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence administrative ad hoc pour répondre à la fracture numérique et contribuer à réduire les coûts sociaux et économiques;
 - n° 133 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Gérald Collaud (CG-PCS), François Miche, Leyla Seewer, Naïma Khamel Seewer (PS), Chloé Zainal (Vert-e-s), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier;
 - n° 134 de Mmes et M. Bettina Noll, Monica Mendez et Gilles Bourgarel (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'augmenter le patrimoine arboré en ville et d'en publier régulièrement son évolution au moyen de données LIDAR;

- n° 135 de Mme et MM. Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier de la ville de Fribourg;
- n° 136 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Pierre-Alain Perritaz et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier de Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier;
- n° 137 de Mmes et M. Immaculée Mosoba, Pierre-Alain Perritaz et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un subventionnement total ou partiel d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les personnes atteintes d'un handicap visuel;

10. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 215 de M. Oliver Collaud (Vert·e·s) relative à une évaluation complète de la durabilité des messages du Conseil communal;
 - n° 216 de Mme Océane Gex (PLR) relative aux chantiers dans les différents quartiers de la ville;
 - n° 217 de M. Thierry Pochon (Vert·e·s) relative à la sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine;
 - n° 219 de M. Samuel Jordan (PS) relative aux résultats de l'enquête de satisfaction auprès du personnel de la Ville de Fribourg;
 - n° 221 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative aux places de parc de dépôt;
 - n° 222 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'indexation salariale survenue en janvier 2024;
 - n° 223 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative au compteur à vélos situé sur le boulevard de Pérolles;
 - n° 224 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la crue de la Sarine de novembre 2023;
 - n° 225 de M. Grégory Grin (PLR) relative à la planification et à la communication des chantiers et des projets de transformation de la ville;
 - n° 226 de Mme Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative au problème de place à l'école primaire de la Heitera;
 - n° 230 de M. François Miche (PS) relative aux offres d'emploi publiées par l'administration communale;

- n° 231 de M. François Miche (PS) relative à la mise à jour des règlements de location de salles communales;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions;
- G. Allocution de fin d'année présidentielle.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- B. A la suite de la démission du Conseil général de M. Jean-Marie Pellaux, avec effet au 21 février 2024, M. Jérémie Stöckli a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 20 mars 2024. M. J. Stöckli, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès pour l'exercice de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. A la suite de la dernière séance, je souhaite vous renvoyer l'article 74 de notre règlement qui impose la dignité des débats. Je vous prie de veiller à maintenir entre nous les égards qu'exige votre fonction. Aussi je me permets de vous rappeler la règle qui veut que l'on s'adresse à la présidence, à l'assemblée ou au Conseil communal et que l'on évite toute prise à partie personnelle.
- D. Encore en lien avec la séance précédente, mais d'un point de vue plus positif cette fois-ci, je souhaite vous remercier de votre patience et de votre compréhension lorsque d'abord l'écran affichant les votes, puis le vote électronique, sont tombés en panne. Même si la situation était peu agréable, je vous suis reconnaissante que l'on ait pu quand même terminer la séance, contrairement au Conseil national qui a suspendu la sienne mardi passé suite à un problème similaire. Nous ne sommes donc pas les seuls à avoir vécu cette situation. Je me permets de vous informer à cette occasion que l'équipe informatique a analysé le problème de près et nous a assurés qu'il ne devrait, en principe, plus se poser. Des tests ont été effectués après la dernière séance et jeudi passé.
- E. Encore une petite information réjouissante concernant la conciliation entre la maternité et le mandat parlementaire. Le Conseil fédéral a approuvé le 10 avril 2024 une modification de l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain, qui permet désormais, dès le 1^{er} juillet 2024, d'octroyer à toute députée un congé maternité lui permettant de participer quand même à une séance de parlement et de commission pour laquelle une suppléante n'est pas prévue, en conservant son droit à l'allocation de maternité. Cette disposition s'applique au niveau fédéral, cantonal et communal. Cela renforce donc le système de milice suisse.

- F. Weiter teile ich Ihnen mit, dass der Gemeinderat Ende September eine Informationsveranstaltung zum Thema Klimaziele anbieten wird. Das Sekretariat des Generalrats wird ihnen morgen per E-Mail eine Umfrage zukommen zu lassen um ein geeignetes Datum zu finden. Die Antwortfrist endet am 29. April 2024.
- G. Gemäss Artikel 55 unseres Reglements sind folgende Redezeitbeschränkungen zu beachten:
- 5 Minuten für die Diskussion über die Botschaft Nr. 36 und für die Wortmeldungen im Zusammenhang mit der Überweisung von parlamentarischen Geschäften.
 - 1 Minute für den Ausdruck Ihrer Zufriedenheit oder Unzufriedenheit im Zusammenhang mit den Schlussberichten oder den Antworten auf Anfragen.
 - 3 Minuten für alle anderen Wortmeldungen.
- H. Zusätzlich möchte ich daran erinnern, dass nach Artikel 13, Absatz 2 unseres Reglements die Mitglieder verpflichtet sind, wenn sie sich im Plenum zu einem Gegenstand äussern, der mit einer besonderen Interessenverbindung im Zusammenhang steht, dies anzukündigen.
- I. Des Weiteren bitte ich sie neue Postulate, Anträge und Fragen beim Sekretär des Generalrates abzugeben.
- J. Je vous informe d'ores et déjà que la séance de relevée de demain aura bien lieu. Elle sera suivie d'un apéro à l'occasion du changement de présidence.
- K. Au vu de l'ordre du jour, je terminerai la séance de ce soir à une heure raisonnable, vers 22.00 heures. Une pause est néanmoins prévue vers 21.00 heures en fonction de l'évolution des débats.
- L. Schliesslich bestätige ich ihnen, dies fürs Protokoll, dass die Abstimmungen zur Initiative "Erste Stunde gratis parkieren in Freiburg" am 9. Juni 2024 stattfinden wird.

2. Approbation du procès-verbal n° 23 de la séance du 19 février 2024

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? Si oui, je vous demande d'indiquer la page concernée. Das ist nicht der Fall.

Das Protokoll ist somit genehmigt mit unserem besten Dank an seinen Verfasser, Hr. M. Maridor, sowie an seine Mitarbeiterinnen.

3. Election du/de la président·e du Conseil général pour la période du 10 mai 2024 au 9 mai 2025

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Simon Murith, vice-président actuel. M. S. Murith a commencé son engagement politique à peine ses 18 ans révolus. Ayant atteint l'âge chrétien cette année, cela fait donc plus de 15 ans qu'il s'engage activement pour notre région et notre commune. Er hat seine gesamte Schulzeit in Freiburg absolviert, abgesehen von einem Erasmusausflug an die Universität Mannheim. Nach dem Besuch des Gymnasiums Sankt-Michael absolvierte er von 2010 bis 2013 seinen Bachelor of law und schloss 2015 seinen Master ab. Vor seinem Anwaltspatent, das er 2022 erhielt, absolvierte er unter anderem ein Praktikum am Bundesstrafgericht in Bellinzona und arbeitete bei der Präfektur des Greyerzbezirks. Seither arbeitet er in einer Kanzlei des Kantons. Sein Herz scheint jedoch zwischen seiner Leidenschaft für das Recht und seiner politischen Leidenschaft hin und her gerissen zu sein.

Au niveau communal, M. Murith est entré au Conseil général en 2017. Rapidement, il prend des responsabilités et entre au sein de la Commission financière, dans laquelle il siégera quatre années avant de devenir, depuis une année, vice-président de notre Conseil. Il est également engagé dans le tissu local, dans des associations et institutions culturelles, sociales, sportives et scolaires. Pour n'en citer que quelques-unes, il tire le ballon au FC Central, préside le comité d'organisation des Georges, est membre du Conseil de fondation du Tremplin et de la Commission d'école du collège Saint-Michel.

M. Murith est une personne de valeur. Pur centriste, il est constamment à la recherche de consensus et à l'écoute de tou·te·s. Il porte Fribourg dans son cœur depuis toujours, fait preuve d'une grande capacité de travail et s'engage sur le terrain. Préférant la position du médiateur plutôt que du juge, profession oblige, nous sommes convaincus qu'il saura avoir la main ferme et le gant de velours nécessaire pour mener nos débats dans les meilleures conditions et avec impartialité. Ces compétences et son expérience, parfaites par cette année de vice-présidence au côté de Mme Sonja Gerber, en font un candidat idéal.

Vous comprendrez qu'il y a beaucoup à dire sur M. Murith, mais je m'arrêterai là. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien à cette candidature de qualité. Vielen Dank für Ihre Unterstützung dieser hochwertigen Kandidatur.

Rugo Claudio (PA). Dans les races chevalines, on compte notamment le pur-sang, l'arabe, celui de Zorro, le cheval de Camargue ou encore celui de trait.

M. J.-T. Vacher, qui vient de nous faire l'éloge dudit candidat, aurait pu nous parler de la montée des troupeaux à l'alpage, une poya, en chantant le ranz des vaches. En lieu et place, il nous a présenté son poulain, le jockey du Centre. Ce dernier est rentré dans l'hémicycle sur la pointe des pieds en tant que vient-ensuite, en 2017. Capable du meilleur comme du pire. C'est sur son initiative que le Parti des Artistes a été évincé de l'enveloppe électorale en 2021. Du meilleur aussi, c'est lui qui a vanté mes mérites, constatant l'excellent résultat obtenu par mon petit parti lors de l'initiative des pigeons, allumant ainsi la mèche du débat qui nous attend les deux prochains mois.

Concernant l'élection, je garderai mon vote anonyme, au cas où un autre candidat se présente.

La présidente. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer? Tel n'est pas le cas.
Conformément à l'article 17 alinéa 4 de notre règlement, nous allons procéder à un scrutin de liste.

Bulletins délivrés	69
Bulletins rentrés	69
Bulletins valables	47
Majorité absolue	25

Est élu M. Simon Murith avec 47 voix. Je félicite M. Murith pour son élection et lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction qu'il exercera avec compétence, j'en suis sûre. (Applaudissements).

Murith Simon (Le Centre/PVL). Merci beaucoup pour votre confiance. Je ferai au mieux.

4. Election du/de la vice-président·e du Conseil général pour la période du 10 mai 2024 au 9 mai 2025

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Camille Goy pour accéder à la vice-présidence du Conseil général. C. Goy a 33 ans, elle vit avec son conjoint et leur fils de 7 mois dans le quartier de Beauregard. Elle a grandi près d'Yverdon et a élu domicile à Fribourg en 2017, après y avoir effectué ses études de droit.

Au bénéfice d'une double formation de juriste et d'intervenante sociale, elle travaille actuellement comme intervenante sociale dans une structure de soutien aux femmes victimes de violence. Notre candidate siège au Conseil général depuis 2021, elle est membre du Bureau en tant que scrutatrice, elle fait partie de la Commission consultative de développement durable et a pris part aux travaux de la Commission sur le règlement général de Police. Elle est par ailleurs membre du comité des Vert·e·s de la Ville de Fribourg et s'engage depuis de nombreuses années à travers différents projets et associations pour une ville qui garantit l'égalité et s'investit pour la justice sociale.

Notre groupe est heureux de vous présenter une candidate qui a de multiples compétences et l'envie d'apprendre, ouverte aux discussions et capable de décisions, motivée par le travail et le rôle du Conseil général et à l'écoute de tou·te·s. Nous vous remercions de soutenir la candidature de Camille Goy.

Rugo Claudio (PA). J'invite les groupes à donner un peu de pluralité dans la vision qu'ils ont de la politique dans cet hémicycle, car les juristes se succèdent les uns après les autres. On pourrait croire que c'est l'antichambre du Conseil de la magistrature.

La présidente. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer? Tel n'est pas le cas. Conformément à l'article 17 alinéa 4 de notre règlement, nous allons procéder à nouveau à un scrutin de liste.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins valables	60
Majorité absolue	31

Est élue Mme Camille Goy avec 60 voix. Je félicite Mme Goy pour son élection et lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction. (Applaudissements).

Goy Camille (Vert-e-s). Merci beaucoup pour votre confiance. Je me réjouis et ferai au mieux au côté du président.

5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Simon Jordan

Collaud Gérald (CG-PCS). J'ai le plaisir de vous proposer Mme My-Huê Truong, qui est médecin spécialisée en médecine interne et générale. Elle travaille en cabinet privé depuis plus de dix ans à Villars-sur-Glâne. Elle est également médecin associé à l'EMS du quartier Gambach-Guintzet. Après avoir vécu les premières années de sa vie à Villars-sur-Glâne, elle a déménagé en ville de Fribourg pour finalement s'installer définitivement dans le quartier Gambach-Guintzet depuis plus de 20 ans. Mme M.-H. Truong est membre très active du comité dudit quartier depuis quelques années. Elle est aussi l'actuelle présidente de la Maîtrise de Fribourg.

Mme Truong saura représenter les intérêts de la Ville dans l'Agglomération. Je vous remercie de lui faire bon accueil et de l'élire au Conseil d'agglomération.

Rugo Claudio (PA). Je ne vais pas me présenter à cette Commission (sic), mais je constate et souligne que c'est encore une fois une personne, si je ne me trompe pas, qui n'est pas au Conseil général qui sera élue. Elle représentera le Conseil général, mais elle n'est pas dans notre hémicycle. Elle ne représente donc rien du tout. La loi précise que les commissions sont distribuées en fonction de ... bien sûr, M. G. Collaud va nous dire que ça ce n'est pas une commission du Conseil général, etc. C'est la loi, c'est un pourcentage, je le répéterai encore et encore. Ceci est mon prochain sujet de recours auprès de la Préfecture, que je vais facilement gagner, parce que le Conseil général procède de la même manière que le Conseil communal qui, lui aussi, se réserve d'appliquer la loi.

Collaud Gérald (CG-PCS). Il faut préciser qu'il ne s'agit non pas d'une commission, mais du Conseil d'agglomération, où il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil général pour être élu-e. La personne est censée représenter les habitant-e-s de la ville, ce qui est le cas de Mme M.-H. Truong.

La présidente. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer? Tel n'est pas le cas. Mme My-Huê Truong est élue sans scrutin comme nouvelle représentante de la Ville au Conseil d'agglomération, en remplacement de M. Simon Jordan, et je la félicite. (Applaudissements).

6. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – congé de paternité et congé d'adoption – message n° 36

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Madame la Présidente, au nom de la Commission financière, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'excellente collaboration que nous avons pu instaurer et développer tout au long de cette année de présidence.

J'en viens maintenant au sujet du message. Notre Commission a lu avec intérêt le message n° 36 et remercie M. le syndic Thierry Steiert, ainsi que Mme S. Plumettaz, cheffe de Service RH, pour les précisions amenées lors de notre séance du 25 mars passé en complément au document écrit qui vous est soumis ce soir.

La Commission financière a souhaité savoir combien de pères ont bénéficié de ce congé depuis l'entrée en vigueur du règlement. Il s'avère que pour les trois années passées (2021-2023), environ 20 personnes ont pu en profiter, ainsi que leur famille.

Dans les faits, ces congés sont, pour reprendre les mots de M. le syndic, trop courts pour vraiment justifier un remplacement et trop longs pour considérer que cela n'a pas d'impact sur le fonctionnement de l'administration communale.

Il en découle que le budget est impacté mais d'une manière quelque peu artificielle et finalement difficile à chiffrer. En effet, ce n'est pas un montant de CHF 126'000.- qui sort de la bourse communale, puisqu'il correspond aux salaires et charges sociales qui sont versés de facto aux collaborateur·rice·s qui prennent congé.

Il est évident qu'un report en termes de charge de travail s'opère sur les collaborateur·rice·s, et ce report peut effectivement avoir un impact sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées dans un service concerné.

Finalement, relevons qu'avec 40 jours de congé pour l'autre parent, la Ville de Fribourg est généreuse, et nous souhaitons souligner l'aspect pionnier de cette possibilité donnée à l'autre parent de pouvoir disposer d'un temps supplémentaire pour tisser des liens avec son enfant, s'occuper de lui et s'impliquer de manière générale dans la vie familiale.

L'entrée en matière de ce règlement n'a pas été combattue, et c'est par 9 voix contre 1 abstention que la Commission financière préavise favorablement l'adoption de la modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – congé de paternité et congé d'adoption.

Steiert Thierry, syndic. Par le présent message, le Conseil communal vous propose de modifier le règlement du personnel de la Ville de Fribourg, suite à la transmission par le Conseil général de la proposition n° 10.

La proposition n° 10 demandait de porter le congé de paternité, qui est de 30 jours dans la version actuelle, à 40 jours. Cette proposition a été transmise par le Conseil général lors de sa séance du 14 février 2023. À première vue, il eut suffi, pour donner suite à cette proposition, de modifier le chiffre mentionné à l'article 105 alinéa 1 du règlement du personnel, en remplaçant "30" par "40". Or, lors de l'examen de cet objet, il s'est avéré que la terminologie de "congé de paternité" n'avait plus lieu d'être, étant donné que l'introduction du mariage pour tous, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022, a conduit à une nouvelle situation. En effet, si la mère d'un enfant est mariée à une femme au moment de la naissance, et si elle remplit les autres conditions évoquées à l'article 255a du Code civil, l'épouse de la mère est considérée comme "l'autre parent" de l'enfant au sens légal. Cela a pour conséquence qu'elle doit également être mise au bénéfice du congé spécial prévu à l'article 105 du règlement communal, et que la note marginale doit être modifiée. Ce sont les modifications qui touchent l'article 105 alinéa 1 du règlement.

Les modifications touchant l'article 106 se réfèrent, quant à elles, au congé d'adoption. Étant donné que ce congé avait été porté à 30 jours dans le règlement du 30 septembre 2019, par souci de cohérence avec la durée du congé paternité, il est tout aussi cohérent de porter ce congé d'adoption à 40 jours. Par ailleurs, les alinéas 5 et 6, nouveaux, apportent quelques précisions respectivement comblent des lacunes, en ce qui concerne l'adoption simultanée de plusieurs enfants, ainsi que l'adoption de l'enfant du conjoint ou du partenaire.

Was die finanziellen Auswirkungen dieser Teilrevision des Personalreglements betrifft, so können diese nur geschätzt werden, da nicht voraussehbar ist, wie viele Geburten in Zukunft erfolgen werden. Aufgrund der Erfahrungswerte der letzten drei Jahre kann der jährliche Aufwand auf ca. CHF 86'000.- beziffert werden. Mit der Gewährung von zusätzlichen 10 Tagen Urlaub würden die zusätzlichen Kosten rund CHF 40'000.- betragen. Dabei ist festzuhalten, dass es sich hier um die Lohnkosten der während dieser Zeit abwesenden Mitarbeiter·innen handelt, also nicht um allfällige Kosten für die temporäre Anstellung von Ersatzpersonen. Ebenso wenig sind bei diesen Schätzungen die Kosten für die Überstunden einberechnet, die gegebenenfalls bei den Arbeitskolleg·inn·en der betroffenen Person anfallen werden.

Le Conseil communal rappelle finalement, comme la présidente de la Commission financière l'a déjà fait, qu'avec un congé de 40 jours, la Ville de Fribourg offrira une solution plus généreuse, voire beaucoup plus généreuse, que les autres villes et communes de notre pays. Cette solution est très favorable pour le personnel concerné, mais elle constitue aussi un défi pour les unités administratives, qui doivent s'organiser en conséquence pour pallier l'absence d'un collaborateur ou d'une collaboratrice durant huit semaines.

En conclusion, le Conseil communal vous propose d'adopter cette révision partielle du règlement du personnel, telle que présentée dans le message n° 36.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mendez Monica (Vert·e·s). Notre groupe apporte son plein soutien au message soumis par le Conseil communal relatif à un congé pour l'autre parent et congé d'adoption de 40 jours.

Si ce message devait être adopté ce soir, cela serait une première pour une commune en Suisse. Pour les Vert·e·s, il s'agit là d'un véritable progrès pour les conditions de travail, mais surtout d'un pas de plus vers l'égalité entre les genres. L'exemple donné ici par la Ville montre que l'intime est politique. Les évolutions sociales dans la répartition des rôles au sein de la famille ont besoin de trouver des réponses et des solutions politiques ambitieuses. Un tel congé dans le règlement du personnel de la Ville est nécessaire et il serait fallacieux de déplacer le débat sur la création de soi-disant privilèges. Les inégalités ne peuvent attendre une prise de conscience fédérale et les mentalités doivent changer maintenant. En effet, les écarts de genre dans les couples hétérosexuels ont tendance à se creuser lors de l'arrivée d'un enfant, le plus souvent au détriment des femmes. Avant même le projet de fonder une famille, les femmes sont régulièrement concernées par les discriminations à l'embauche. Elles savent aussi qu'elles seront plus touchées dans leur carrière ou dans leur santé physique et mentale. C'est sans parler des attentes sociales qui reposent sur les jeunes mères entre allaitement, reprise du travail, charge mentale liée à leur nouveau rôle. Sans congé adéquat pour le ou la partenaire, les événements qui entourent le projet de fonder une famille ne sont pas sans conséquences. Cette mesure est donc nécessaire et son utilité n'est plus à prouver. Les études sur le congé de paternité ou pour l'autre parent sont légions. Elles démontrent qu'il a un effet positif sur la relation des pères ou des coparents avec leur enfant, qu'il diminue les risques de dépression postpartum pour les mères et qu'il permet une répartition des rôles et de la charge mentale plus égalitaire entre partenaires. Il a même un effet positif sur le risque de divorce. Ce n'est pas pour rien que plusieurs pays l'ont déjà adopté.

A ce jour, beaucoup de futurs pères ou mères dans le cas de couples de même sexe cumulent des vacances, des heures supplémentaires ou s'organisent comme ils ou elles le peuvent après la naissance de leur enfant selon la flexibilité de leur employeur. Avec ce message, le Conseil communal propose d'ajouter deux semaines de congé pour l'autre parent et d'adoption aux 30 jours déjà présents dans le règlement de la Ville de Fribourg. La Ville de Fribourg montre qu'il est possible de faire évoluer les mentalités et de poser les jalons d'une société plus juste, solidaire et égalitaire.

Un jour peut-être fêterons-nous l'introduction d'un congé parental fédéral ou cantonal, qui ne prêterait pas les acquis sociaux actuels. En attendant, le groupe des Vert·e·s soutiendra ce message afin de concrétiser un peu plus l'égalité.

Rapport du groupe libéral-radical

Grin Grégory (PLR). Notre groupe a étudié cette proposition de modification du règlement du personnel de la Ville avec intérêt et apprécie qu'elle s'inscrive dans une volonté d'apporter plus de souplesse et de modernité dans la vie des familles et leur besoin de concilier leurs activités professionnelles et privées. Nous sommes cependant de l'avis qu'un congé parental apporterait

davantage de flexibilité aux parents. Ce modèle, qui fait l'objet de nombreux débats au niveau helvétique, a d'ores et déjà été adopté l'an dernier dans le canton de Genève.

Par ailleurs, notons qu'au rythme des mesures que nous adoptons dans ce Conseil général, la Ville de Fribourg va finir par décrocher la palme de l'employeur le plus attractif de la ville, voire du canton. Gageons qu'un effet positif de cela puisse aussi être perceptible de manière tangible par la population, que ce soit dans la qualité des prestations qui lui sont offertes ou dans la pertinence et l'exécution des projets de transformation de notre cité.

A ce propos, il s'agit, une nouvelle fois, d'une évolution des affaires internes de la commune sur laquelle le Conseil général a délibérément choisi de se pencher.

N'oublions pas que nous sommes aussi, et avant tout, là pour formuler des propositions qui mettent les habitant-e-s, les commerces, les entreprises et les institutions qui occupent notre capitale cantonale au centre de nos préoccupations.

Rapport du groupe socialiste

Delarze Fanny (PS). Le groupe socialiste soutiendra unanimement la modification du règlement du personnel concernant le congé de l'autre parent. Cette avancée, à moindre coût pour la Ville de Fribourg, est un changement haut en signification, parce que:

- l'égalité femme-homme s'obtient aussi via le partage des responsabilités, surtout lorsque celles-ci ne sont pas rémunérées ou valorisées;
- les femmes, ou le premier parent, doivent pouvoir avoir le choix de poursuivre leurs activités professionnelles;
- on doit pouvoir laisser la possibilité de changer de rôle au sein d'une famille;
- une telle mesure va dans le sens de l'histoire, dans le sens du progrès;
- cela est un signal fort de notre volonté de voir l'introduction d'un congé parental généralisé en Suisse ou dans le canton de Fribourg.

Pour toutes ces raisons, nous nous rallierons au message du Conseil communal et le soutiendrons sans aucune réserve.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du message du 5 mars 2024 relatif à la modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 concernant les congés de paternité et d'adoption.

En premier lieu, nous tenons à remercier le Conseil communal pour les modifications d'ordre formel faisant suite à l'entrée en vigueur des dispositions fédérales en la matière. Cela étant dit, notre groupe s'opposera à la proposition du Conseil communal qui vise à augmenter le congé de paternité et d'adoption de 30 à 40 jours pour les employés de la Ville de Fribourg. À cet égard, nous rappelons brièvement l'évolution récente du congé de paternité au niveau fédéral afin de mettre en lumière cette proposition. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pères suisses peuvent prendre un congé payé de deux semaines dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant, ce que les sections romandes

de l'UDC ont majoritairement soutenu dans le cadre des votations fédérales. Notre Ville a récemment adopté son règlement qui prévoit un congé de paternité ou d'adoption de 30 jours. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une proposition de modification visant à augmenter ce nombre à un total de 40 jours de congé de paternité ou d'adoption. Ce congé représente l'équivalent de deux mois entiers, soit une augmentation significative par rapport au niveau fédéral et cantonal. En effet, ce n'est pas moins de quatre fois ce que prévoit le droit fédéral et plus de deux fois ce qu'accorde le droit cantonal, lequel prévoit 15 jours de congé.

Ces quelques éléments sont également à prendre en considération. L'augmentation du congé de paternité concernera environ sept personnes par an, à savoir environ 21 personnes sur les trois dernières années. Le Conseil communal indique que les coûts associés à cette augmentation sont difficilement chiffrables, ce qui a déjà été relevé. Dans certains cas, la personne en congé n'est pas systématiquement remplacée en raison de la courte durée du congé, ce qui pourrait changer à l'avenir. Le coût estimé par la Commission financière serait d'environ CHF 40'000.-. Toutefois, avec les 10 jours de congé fédéral pris en charge, les coûts seraient réduits d'environ un tiers. Cette augmentation du congé de paternité pourrait nécessiter une réorganisation interne entraînant éventuellement des heures supplémentaires à payer, voire l'engagement d'un remplaçant dans la mesure où la personne bénéficiant du congé serait absente pendant deux mois entiers. Les besoins varieraient considérablement selon le poste occupé. Par exemple, il ne serait pas les mêmes en cas d'une absence de 40 jours pour un employé de la Voirie ou pour un chef de Service. Quant aux coûts associés au congé d'adoption, ils sont encore plus incertains en raison du nombre variable d'adoptions chaque année, le congé d'adoption concernant les enfants de moins de quatre ans. Les adaptations au niveau de l'allocation pour perte de gain (APG) sont également à prendre en compte.

Face à ces éléments, notre groupe estime qu'un congé de paternité de 30 jours est plus approprié et qu'une augmentation de 10 jours supplémentaires va, en l'état, trop loin. En effet, face aux incertitudes évoquées, et tenant compte du fait que les voyants passeront, selon le plan financier établi par le Conseil communal, au rouge vif ces prochaines années, nous estimons que ce n'est pas le moment d'augmenter la durée de ce congé et qu'une durée de 30 jours est amplement suffisante. Celle-ci représente déjà une durée d'un mois et demi, ce qui est déjà notablement plus généreux que le congé accordé tant au niveau fédéral que cantonal.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC annonce qu'il déposera un amendement visant à modifier en ce sens les articles 105 et 106 alinéa 1 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg. Notre groupe vous invite à faire preuve de bon sens et à voter en faveur de l'amendement que nous déposerons.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL tient à rappeler son engagement en faveur d'un congé paternité ou de l'autre parent de 30 jours. Cette solution commune ajoutait 20 jours au trop récent et trop court congé paternité de 10 jours, comme nous l'avions déjà évoqué au moment de la transmission. Cette proposition demande 40 jours. Sachant que la moyenne suisse se situe aux alentours de 15 à 20 jours, Fribourg est donc déjà première de classe. Ce nombre de jours porte donc sur l'absence totale des employés à deux mois, sans compter des vacances ou des heures supplémentaires à compenser. Si l'on peut se réjouir pour la famille, l'employé et la société indirectement qui en bénéficieront, on doit néanmoins aussi s'interroger sur les conséquences

indirectes et les modalités de compensation que cette mesure aura sur les collègues des bénéficiaires. Ce d'autant que la pression dans le monde du travail reste souvent élevée et que le manque de main-d'œuvre qualifié tend à croître, ce qui accentue nécessairement la pression sur les équipes.

Einige Mitarbeiter mit technischen Fähigkeiten oder spezifischem Fachwissen werden zudem schwer zu ersetzen sein, da sie für einen längeren Zeitraum benötigt werden, der letztlich zu kurz ist um neues Personal einzustellen wie der Stadtammann es gesagt hat. "Für alle, statt für wenige" muss auch für Steuerzahler gelten, die nicht bei der Gemeinde angestellt sind. Dieser Vorschlag könnte ein Gefühl von "für wenige, statt für alle" verstärken. Der Wille ist lobenswert. Ich denke, dass alle hier einen noch grösseren Vaterschaftsurlaub befürworten können, der eine bessere Vereinbarkeit von Familie und Beruf ermöglicht. Aber dieser Vorschlag kommt zum falschen Zeitpunkt. Es muss eine Lösung für Elternurlaub gefunden werden und diese muss auf nationaler Ebene liegen. Ich wäre der Erste, der den Vorschlag der Jungen-Mitte, z. B., für Elternurlaub unterstützen würde. Im Übrigen wird diese Massnahme von der Mehrheit durchgesetzt, ohne dass eine Studie über die Auswirkungen gemacht wurde. Es wurde in den Medien vor kurzem berichtet, dass Mitarbeiter erschöpft sind. Es gibt unzählige Burnouts.

Oui, notre Ville doit être un employeur attractif, ce qu'elle est déjà, mais il est nécessaire d'étudier et de réformer, si nécessaire, le modèle de gouvernance avant de mettre en place ce congé. La santé des équipes impactées ne doit pas être négligée et nous préoccupe également. Cette approche expéditive présente le risque de tomber dans une course au toujours plus et de creuser le fossé avec nos administrés aux conditions de travail majoritairement moins généreuses. Le congé de 30 jours au niveau communal ne date que de 2019, celui de 10 jours au niveau fédéral, comme l'a dit mon collègue, que de 2021. La vraie solution viendra d'un congé parental national et non d'une solution locale.

En résumé, il conviendrait de prioriser d'autres sujets importants pour les administrés, plutôt que de tout miser à brève échéance sur les conditions d'engagement du personnel communal. Notre groupe refusera ce message à une large majorité.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Je ne crois pas qu'il soit utile ici de refaire le débat qui a déjà eu lieu lors de la transmission de la proposition n° 10 lors de notre Conseil général d'octobre 2022. Le groupe CG-PCS se réjouit de ce congé paternité et d'adoption et va simplement soutenir ce message.

Casazza Raphaël (PLR). Comme vous le savez peut-être, c'est une question qui me tient à cœur. En effet, j'avais déposé en 2014, avec des collègues de différents partis, une proposition demandant d'allonger le congé de paternité de 3 à 10 jours, qui avait été acceptée, et ce contre l'avis du Conseil communal de l'époque à majorité de gauche, faut-il le rappeler.

Dès lors, j'hésite à réagir comme au jardin d'enfants en m'opposant à une bonne idée lorsqu'elle ne vient pas de mon camp, comme cela se voit malheureusement trop souvent dans ce conseil ces derniers temps.

Il s'agit de discuter ce soir bien plus d'une importante thématique sociétale que de favoritisme envers les employés communaux, qui bénéficient il est vrai de très bonnes conditions de travail avec leur LPP généreuse ou les ponts AVS notamment.

En effet, dans un contexte général où le taux de fécondité atteint des niveaux très bas – autour de 1.3 enfant par femme en Suisse selon l'OFS, il s'agit d'améliorer les conditions cadres pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale telles que les places de crèches et les AES, le télétravail ou les temps partiels aussi pour les pères. Et le congé de paternité ou le congé de l'autre parent ou le congé d'adoption complètent ces mesures.

En vrai, comme le disent les jeunes de nos jours, il faudrait plutôt parler du congé parental, soit, cela a été dit, la fusion du congé maternité et du congé paternité. Et là, nous pouvons nous inspirer du canton de Genève, cela a aussi été dit, qui est plutôt connu pour ses Genferei – et c'est un natif de Genève qui le dit. En effet, le peuple genevois a accepté en 2023 une initiative des vert'libéraux à près de 58% pour un congé parental de 24 semaines, et ce, je le dis à mes camarades de droite, contre les partis de gauche qui trouvaient que la mesure n'allait pas assez loin.

Si vous sortez la calculette, vous verrez que lorsque l'on additionne le congé maternité fédéral de 14 semaines aux 8 semaines en question ce soir, nous arrivons à ...non pas 24 mais 22 semaines.

Wie beim Mutterschaftsurlaub, der seit 2001 zuerst im Kanton Genf eingeführt wurde, bin ich überzeugt, dass der Elternurlaub sich bald in der ganzen Schweiz durchsetzen wird.

Natürlich, ich weiss als Arbeitgeber, dass es nicht immer einfach ist, sich zu organisieren, um die Abwesenheit junger Väter auszugleichen – dasselbe gilt für die Mütter, denn bei meiner Firma haben wir 4 Wochen Vaterschaftsurlaub, aber es lohnt sich auf Dauer.

Et si parfois, dans certains moments de la vie, il est judicieux de lever le pied, cela peut aussi être considéré comme un investissement pour l'avenir, sachant que nous aurons rapidement l'occasion de discuter d'une augmentation de l'âge de la retraite.

Avec ces considérations, je voterai en faveur de ce message.

Goy Camille (Vert-e-s). Avant d'avoir un enfant, je voyais la question du congé de paternité ou du congé parental comme une question d'égalité, maintenant je sais que c'est une question de santé publique.

En vrai, ce sont les deux bien sûr, parce que la question de la répartition des tâches au sein des couples hétérosexuels c'est toujours une question de santé publique aussi. Mais ça, c'est un autre sujet. Quoi qu'il en soit, on en parle moins souvent de cet aspect de santé et il était important pour moi d'en dire quelques mots.

Je n'ai pas pour habitude non plus de parler de ma vie personnelle devant notre Conseil, mais le sujet dont on traite ce soir a le potentiel d'influer considérablement sur une période de vie charnière, profondément bouleversante et intime des employés de la Ville de Fribourg et de leur famille. Alors, lorsque l'on a la responsabilité d'exercer cette influence par nos votes, autant aussi livrer un peu de soi.

Vous le savez peut-être, je viens de passer par cette période de congé de maternité. Honnêtement, je ne sais pas comment j'aurais pu me remettre physiquement de mon accouchement ou plutôt commencer à me remettre, récupérer quelques heures de sommeil et démarrer l'allaitement de mon enfant sans la présence du père à la maison.

Mon mari a eu la chance de pouvoir prolonger un peu sa présence à la maison en prenant lui-même des congés, et cette prolongation a été essentielle. Tout au long de cette période, je n'arrêtais pas de me demander "mais comment elles ont fait toutes celles qui ont accouché avant qu'existent ces semaines de congé?".

De manière un peu plus scientifique que mon simple partage d'expérience, de nombreuses recherches l'ont montré: le congé parental réduit le stress et les risques d'épuisement chez les mères, et renforce le lien entre les parents et l'enfant, ce qui est à son tour indéniablement bénéfique pour la santé de l'enfant également.

Alors il est temps que ça ne repose plus sur de la chance, que ça ne repose plus sur un privilège, sur des congés pris ou des heures supplémentaires rattrapées, mais que tout le monde puisse véritablement en bénéficier. C'est pourquoi nous nous battons pour un véritable congé parental au niveau fédéral bien sûr. En attendant, nous avons la possibilité de déjà faire un pas dans cette direction pour les employés de la Ville et leur famille. J'espère que dans quelques années, d'autres parents se demanderont "mais comment elles ont fait toutes celles qui ont accouché avant?".

Rugo Claudio (PA). À première vue, l'argumentaire avancé par les auteurs de la proposition semble plausible, sauf qu'ils oublient un élément essentiel. S'ils disent que cette proposition charge le Conseil communal de maintenir ce qu'avait voté le Conseil général en 2019, c'est-à-dire 30 jours de congé de paternité payés par la Ville de Fribourg, c'est faux. Si vous avez des personnes qui sont absentes durant 6 semaines, parce que 30 jours c'est 6 semaines, ça c'est bien de le dire, à quoi vous ajoutez encore si cela se trouve des congés spéciaux qui ont été introduits de manière assez généreuse aussi dans le règlement sur le personnel, on est confrontés à des incidences sur la charge de travail des autres collaborateur-ric-e-s. C'est ce que le Conseil communal avait dit à l'époque.

On peut dire que le Conseil communal, sur cet objet, a tourné sa veste. Il a fait un peu la girouette parce qu'aujourd'hui, c'est lui qui nous présente les 40 jours comme si c'était lui qui les avait décidés et tout le monde suit. Là, c'est fort de café, je le souligne. 40 jours! 40 jours, ça vous sonne? Chez moi cela me rappelle – je viens de terminer la Bible - les 40 jours que Jésus a passé dans le désert. Est-ce que ces pères vont s'enfermer dans la chambre avec l'enfant, ou bien vont-ils prier pendant 40 jours avec lui, lui lire la Bible? Eh bien on verra, voilà.

Concernant le Parti des Artistes, c'est l'aile et la cuisse. Moi, je suis l'aile gauche, et la cuisse est présente régulièrement au Conseil général. Je le salue. Il s'agit de M. Jean-Daniel Thomas. On est divisés sur cet objet, mais on ne s'est pas encore vraiment consultés. Je connais ses avis qui sont plutôt de droite, les miens sont de gauche, donc j'exprime mes avis.

Je vais poser une question vu que c'est le Conseil communal qui propose ça, ce sont des employés de la Ville. Est-ce qu'eux-mêmes qui sont pères et mères de quatre enfants, on est donc cinq pour quatre, l'indice 1,3 est plus bas au niveau du Conseil communal vu qu'il y a quatre enfants pour cinq

personnes, je les invite, comme la majorité des employés, peut-être qu'avec cette loi avec ou sans la petite pilule bleue des employés, les inséminations naturelles ou provoquées vont prendre l'ascension.

Pochon Thierry (Vert-e-s). Il n'y a pas si longtemps, la place du père n'était pas auprès de son enfant nouveau-né, n'était pas auprès de sa famille. Elle était auprès de son employeur. En tant que père récent, j'ai eu la chance d'avoir 15 jours à l'Etat. Mais 15 jours, ce n'est rien. Ce sont davantage 15 jours loin de son employeur que 15 jours près de sa famille. 40 jours auprès de sa famille, de son enfant, de son coparent, c'est mieux, c'est important et c'est permettre au père de travailler 40 jours pour son vrai employeur. Un employeur qui se fait fi des comptes, des financements, des lois, des horaires, des temps de repos, un employeur qui n'a pas assez de 200%: son enfant.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 36.

Examen de détail

Article premier

Uldry José (UDC). Comme évoqué tout à l'heure, le groupe UDC dépose deux amendements qui visent simplement à remplacer "40 jours" par "30 jours", donc le statu quo. J'ai évoqué les raisons dans notre rapport et n'y reviendrai pas ici.

La présidente. Nous sommes donc saisis de deux amendements M. J. Uldry, maintenez-vous vos amendements?

Uldry José (UDC). Oui.

La présidente. Pour la forme, nous allons voter sur chaque article séparément. Vous demandez la modification des articles 105 et 106.

Vote 1

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à modifier l'article 105, alinéa 1, de la manière suivante: "En cas de naissance d'un enfant, ont droit au congé de l'autre parent de 30 jours, calculé au prorata du taux d'activité:

- a. le collaborateur s'il est le père de l'enfant au moment de la naissance ou s'il le devient au cours des six mois qui suivent;
- b. la collaboratrice, si elle est l'autre parent légal au moment de la naissance de l'enfant."

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe UDC): 48 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le

2021-2026 – Procès-verbal n° 24a de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 avril 2024

Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement de l'UDC): 15 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL)

C'est par 48 voix contre 15 et 8 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC.

Vote 2

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à modifier l'article 106, alinéa 1, de la manière suivante: "En cas d'accueil d'un enfant en vue de l'adoption, le collaborateur ou la collaboratrice bénéficie d'un congé d'adoption de 30 jours, calculé au prorata du taux d'activité."

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe UDC): 48 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe UDC): 15 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL)

C'est par 48 voix contre 15 et 8 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC.

Vote 3

C'est par 53 voix contre 12 et 6 abstentions que le Conseil général adopte cet article premier, tel que rédigé dans le message n° 36.

Ont voté Oui: 53 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc

2021-2026 – Procès-verbal n° 24a de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 avril 2024

(PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 12 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Aebischer David (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 55 voix contre 11 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 36 du 5 mars 2024;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement du personnel de la Ville de Fribourg est modifié comme suit:

Article. 105 note marginale et al. 1 (modifiés) - Congé de l'autre parent

¹ En cas de naissance d'un enfant, ont droit au congé de l'autre parent de 40 jours, calculé au prorata du taux d'activité:

- a. le collaborateur s'il est le père de l'enfant au moment de la naissance ou s'il le devient au cours des six mois qui suivent;
- b. la collaboratrice, si elle est l'autre parent légal au moment de la naissance de l'enfant.

Article 106 al. 1 (modifié), al. 5 (nouveau), al. 6 (nouveau) - Congé d'adoption

¹ En cas d'accueil d'un enfant en vue de l'adoption, le collaborateur ou la collaboratrice bénéficie d'un congé d'adoption de 40 jours, calculé au prorata du taux d'activité.

⁵ L'adoption simultanée de plusieurs enfants fait naître le droit à un seul congé d'adoption.

⁶ L'adoption de l'enfant du conjoint ou du partenaire au sens de l'article 264c al. 1 du code civil ne donne pas droit au congé d'adoption.

Article 2

La présente modification est sujette au référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 22 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 55 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 11 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.58 à 21.18 heures

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 (2021-2026) de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Maurice Page (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'apposer des plaquettes ou des panneaux didactiques à côté de certaines plaques de rues ou de places en ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Je me contenterai de vous faire lecture d'un résumé de la réponse du Conseil communal, compte tenu du volume de cette dernière.

Le postulat n° 45 propose d'accompagner certains noms de rues ou de places par des panneaux explicatifs qui apporteraient des informations permettant de comprendre le contexte historique des événements auxquels ils font référence et dans lequel les personnes mentionnées ont vécu.

Le Conseil communal est pleinement conscient des différents avantages qu'une telle initiative peut apporter à la population, autant résidente en ville que de passage. De telles notices sont des outils efficaces de transmission du savoir et permettent de contextualiser des éléments de notre passé. Cette démarche contribuerait également à augmenter l'attractivité touristique de la ville.

Le Conseil communal est dès lors prêt à s'engager à mettre en valeur les noms de rues et de places nécessitant une contextualisation historique, à un rythme permettant de conjuguer efficacité et qualité de l'information. Pour ce faire, le Conseil communal entend opter pour une procédure pragmatique, et l'utilisation de codes QR est privilégiée, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé à la Place de Nova-Friburgo, sans pour autant exclure la possibilité d'utiliser d'autres supports.

Jordan Samuel (PS). Les auteur·rice·s du postulat n° 45 ont pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil communal. Ils sont globalement satisfaits des réponses et de l'intérêt manifesté par notre Exécutif et le remercie cordialement. Quelques remarques et suggestions cependant:

- Avec plus de 400 dénominations cadastrales (rues et places), sans compter les œuvres patrimoniales, la mise en valeur apparaît de grande ampleur, mais le jeu en vaut amplement la chandelle, et ceci pour le tourisme et la population.
- La priorisation des travaux selon une échelle de un à trois est appropriée.
- Si le Conseil communal renonce à constituer des groupes de travail, il devrait néanmoins collaborer avec les spécialistes concernés, à savoir Services de l'état, cadastre, patrimoine et Fribourg Tourisme Région.
- Il manque cependant, selon les auteurs du postulat, un calendrier ou une ébauche de calendrier pour l'apposition de QR codes, plaquettes et autres panneaux didactiques.
- En priorité, le Conseil communal devrait cependant procéder à une révision de la signalétique actuelle des rues et places qui comportent un certain nombre d'erreurs.

- Evidemment, nous suivrons avec attention et intérêt l'avancée des travaux et ne manquerons pas de revenir à la charge, le cas échéant.

Le postulat n° 45 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 (2021-2026) de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

En octobre 2023, dans le cadre de la préparation de la séance du Conseil des parents de l'école primaire, le sous-conseil des parents de l'école du Schoenberg alémanique a formulé la demande auprès du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale relative à la mise à disposition d'anciens bancs publics pour pouvoir concrétiser un projet de "bancs de l'amitié". En juin de la même année, le Conseil communal a approuvé le remplacement des anciens bancs publics, ainsi que la mise à disposition des bancs remplacés à des Services de la Ville ainsi que leur vente à des associations, des clubs et des privés.

Ensuite, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a pris contact avec toutes les écoles primaires et les trois cycles d'orientation de la ville pour leur proposer des bancs. Le Service d'urbanisme et d'architecture a rencontré les directions des écoles concernées afin de définir les détails. Les livraisons et installations seront échelonnées en fonction du nombre d'anciens bancs disponibles lors des renouvellements du mobilier urbain. La décoration et le concept de sensibilisation des élèves à l'empathie et à la solidarité est en mains des écoles, qui décideront elles-mêmes de la manière la plus appropriée de déployer leurs bancs de l'amitié. La Ville relève par ailleurs que les écoles peuvent également mettre en place d'autres types de projets visant le même objectif que les bancs de l'amitié. Vous trouvez l'exemple du Botzet, dans la réponse.

Der Gemeinderat unterstützt das Ansinnen, die Schülerinnen und Schüler zu ermutigen, ihren Sinn für ein positives Zusammenleben und die gegenseitige Empathie in den Schulen von klein auf zu fördern, und hat mit diesem Ziel bereits vor der Überweisung des Postulats mit der Planung der Einrichtung dieser Freundschaftsbänke begonnen. Der Gemeinderat freut sich, dass das Projekt "Freundschaftsbänke" es ermöglicht, die alten öffentlichen Bänke weiterzunutzen und gleichzeitig auf eine Nachfrage der Schulen zu reagieren.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier le Conseil communal et les Services concernés d'avoir entrepris des mesures avant même la transmission de ce postulat pour étude. Nous sommes ravis du succès d'ores et déjà rencontré auprès des écoles, qui permettra l'installation de 32 bancs.

Enfin, nous relevons ici la célérité, pas ou peu égalée, à laquelle la réponse a été délivrée et qui nous réjouit.

Le postulat n° 124 est ainsi liquidé.

9. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. Lors de sa séance du 20 mars 2024, le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

- n° 130 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR), Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS) et Johan Dick (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, tout comme les postulats n° 131 à 137, y compris.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Ce postulat a été signé par un membre de chaque groupe du Conseil général, je ne répéterai pas les noms, vous venez de les citer.

Lors de l'examen du budget 2024, nous nous sommes aperçus que la buvette de la piscine du Levant avait été fermée et remplacée par un automate à boissons. De plus, rien n'a été prévu dans ce budget pour la remettre aux normes. Cet endroit est très prisé des habitant-e-s du quartier, surtout des seniors qui s'y retrouvaient le matin autour d'un café en lisant le journal. Les adolescents aussi aimaient s'y donner rendez-vous. Les parents avaient plaisir à venir voir leurs enfants apprendre à nager tout en buvant un verre. Cette buvette est très importante pour la cohésion sociale du quartier Torry-Jura-Miséricorde.

Ce postulat demande à étudier la possibilité de remettre aux normes exigées cette buvette et de la remettre en location. Merci de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 63 voix contre 0 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 130 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Véronique Grady, Jean-Marie Pellaux, Raphaël Fessler, Gérald Collaud et Johan Dick.

Ont voté en faveur de la transmission: 63 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan

2021-2026 – Procès-verbal n° 24a de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 avril 2024

Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 6 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

- n° 131 de Mme et M. Monica Mendez et François Yerly-Brault (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site de la caserne de la Poya

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Ce postulat est co-déposé avec ma collègue Monica Mendez. J'aimerais lever un malentendu sur le titre, du moins tel qu'il figure dans l'ordre du jour. J'aimerais aussi remercier le secrétariat du Conseil général pour la promptitude de sa réaction suite à mon message indiquant cette petite coquille au niveau du titre sur le site web. Il ne s'agit évidemment pas de créer un parc urbain et végétalisé sur le site "de la caserne" de la Poya, mais sur la parcelle en face, de l'autre côté de la route, comme vous pouvez le voir en lisant le contenu du postulat.

(Le titre sera donc le suivant: "Postulat n° 131 de Mme et M. Monica Mendez et François Yerly-Brault (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site ~~de la caserne~~ de la Poya").

Certes, chez les Vert-e-s nous sommes antimilitaristes, mais quand même pas au point de vouloir raser un ancien bâtiment militaire, qui plus est en voie de réaffectation utile pour la société, du moins c'est ce que nous pouvons souhaiter.

Notre postulat part d'un constat que nous ne sommes pas les seuls à partager apparemment dans ce Conseil général, vu l'ordre du jour qui nous attend. La Ville de Fribourg manque notoirement d'espaces verts et ouverts, et ce malgré des améliorations notables en matière de végétalisation et de renforcement de l'infrastructure écologique en ville ces dernières années.

Pourquoi maintenant un parc au niveau du secteur de la Poya? Evidemment, il y a une surface qui est disponible, mais aussi parce que c'est un secteur qui est en voie de forte urbanisation.

Comme l'a précisé M. le conseiller communal en charge de l'Edilité dans "La Liberté" du 22 février 2024, ce secteur est voué à devenir "une deuxième centralité par rapport à la ville". Et pour cause: en plus des infrastructures que vous connaissez déjà, il y aura évidemment le développement urbanistique de toute la face orientale de la colline du Torry, et puis la tant attendue piscine sur le site, normalement, des anciens abattoirs.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est décisif d'anticiper ces développements futurs en créant un parc urbain et végétalisé, non seulement pour la biodiversité, pour le maintien de l'infrastructure écologique, mais aussi pour des espaces publics ouverts et producteurs de lien social.

En parlant de lien social, cela me permet de tout de suite rebondir de manière anticipée à certaines objections qui pourraient être faites vis-à-vis du cirque qui, vous le savez tou-te-s, occupe cette parcelle quelques jours durant chaque année. Evidemment, il est possible et même souhaitable d'envisager des solutions d'aménagement qui pourraient intégrer de telles attractions sur une telle parcelle, sur un tel site.

En conclusion, nous demandons avec ce postulat au Conseil communal d'envisager l'aménagement d'un parc végétalisé d'intérêt public sur cette parcelle, et évidemment aussi de mener des discussions avec le propriétaire de la parcelle, à savoir l'Etat de Fribourg, pour réaliser un tel projet dans un délai raisonnable.

Vonlanthen Marc (PS). Les auteurs du postulat, comme vous venez de l'entendre, demandent donc la création d'un parc urbain et végétalisé sur la parcelle 8047 du site de la Poya, parcelle dont l'Etat est propriétaire. Dans le PAL en cours de révision, cette parcelle est affectée en zone de protection du paysage, elle est donc inconstructible et n'admet que des installations précises listées à l'article 175 du règlement communal d'urbanisme (RCU), dont des équipements à ciel ouvert d'intérêt général qui ne nécessitent pas d'aménagement spécifique important tel qu'un parc ou un espace servant à la promenade et aux loisirs en plein air non organisés.

La planification existante semble donc avoir précédé l'intention des auteurs du présent postulat qui ne s'y réduit toutefois pas. En effet, les objectifs énoncés précisent les contours et les fonctions attendus de ce parc urbain végétalisé. Il est également demandé au Conseil communal de l'intégrer dans sa planification financière dès 2025.

En grande majorité, et pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra la transmission de ce postulat pour étude. Toutefois, le parc de la Poya permet également la tenue d'événements culturels et nous ne pensons pas ici au cirque dont l'existence dépend également de la multifonctionnalité de ce site. Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal, dans la mesure où ce postulat serait transmis, intègre dans son rapport l'importance de ce site, non seulement pour son potentiel paysager et de végétalisation, mais également pour sa contribution à une offre culturelle aussi diversifiée que possible.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 131 de Mme et M. Monica Mendez et François Yerly-Brault.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 15 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 132 de Mme et M. Samuel Jordan et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence administrative ad hoc pour répondre à la fracture numérique et contribuer à réduire les coûts sociaux et économiques

Jordan Samuel (PS). Comme vous aurez pu le lire dans le postulat, de plus en plus de monde peine, en ville de Fribourg, dans le canton et en Suisse, avec les démarches administratives qui sont de plus en plus complexes et élaborées, surtout lorsqu'elles sont électroniques. La mauvaise compréhension d'un formulaire, une demande qui arrive hors délai, peut provoquer rapidement de grands problèmes pour le ménage concerné. Ce postulat va dans le sens à offrir ou à proposer une permanence numérique administrative à des personnes qui en auraient besoin.

Zahnd Laura (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance avec attention du postulat n° 132 et en soutiendra bien entendu la transmission. Nous souhaitons néanmoins insister sur un point. Comme le soulève le postulat, le tissu associatif fribourgeois fait plus que de constater la fracture numérique. Il agit, et il agit comme il peut. Pour réduire la fracture numérique, les acteur·rice·s du domaine guident, soutiennent, amènent lorsque c'est possible à l'autonomie. Et pour tout ça, il faut des compétences. Alors, en effet, si les moyens manquent pour répondre à l'ensemble des demandes, l'expertise, elle, elle est là. C'est pourquoi nous tenons à inviter le Conseil communal, si ce postulat est accepté et transmis, à impliquer, autant que possible, les différentes associations du terrain à ses réflexions afin de les soutenir là où c'est possible de le faire, n'envisager la possibilité de créer en collaboration, voire en partenariat, des solutions innovantes, et/ou, le cas échéant, de proposer un nouveau service mais qui s'inscrit et qui complète les activités déjà existantes de ces associations.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 6 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 132 de Mme et M. Samuel Jordan et Marine Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert·e·s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Braut François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 6 Aebischer David (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 8 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 133 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Gérald Collaud (CG-PCS), François Miche, Leyla Seewer, Naïma Khamel Seewer (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier

(Ndr.: Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl a demandé au secrétariat de modifier l'ordre des auteurs. Le titre sera donc le suivant: "Postulat n° 133 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, François Miche (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL), David Papaux (UDC), Leyla Seewer (PS) et Naïma Khamel Seewer (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier".)

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Ce postulat demande à la Ville de bien vouloir étudier la pertinence et la faisabilité d'acquérir, dans le cadre de la politique foncière active ou de politiques analogues, la parcelle 17718 et la partie limitrophe de l'immeuble Vignettaz 59 sur la parcelle 10138, jouxtant la forêt communale de Monséjour, parcelle 10130, pour les affecter à un parc urbain incluant et valorisant cette forêt et à une éventuelle future école de quartier ou une extension de celle de la Vignettaz (zone d'intérêt général).

Rappelons:

- que la Ville de Fribourg a adopté un plan ambitieux de politique foncière active qui doit s'élaborer en regard des enjeux actuels et futurs; en séance du 6 juillet 2021, le Conseil général avait accepté à l'unanimité l'achat d'une parcelle 14444 RF à la Heitera en vue de créer une zone d'intérêt général et de conserver une possibilité d'extension de l'école. C'est un précédent courageux et intéressant qui peut nous inspirer.
- que le quartier Beaumont-Vignettaz a été récemment agrandi d'un tiers (processus administratif des quartiers statistiques), englobant dès lors une large portion du quartier de Pérolles, (comprenant notamment blueFACTORY, ses futurs immeubles d'habitation et des zones d'activités I, réunissant diverses industries) mais n'offrant aucun espace vert.
- surtout, que les parcelles susmentionnées font partie du périmètre environnant XXIV inscrit en 2004, par la Confédération, à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (avec le plus haut degré de protection). En 2020, le Service des biens culturels a formellement rappelé à la Ville que la Confédération exige que les périmètres de protection des ISOS d'importance nationale, comme celle-ci, soient transposés intégralement dans le PAL.

Nos arguments sont les suivants:

- De multiples prochains projets immobiliers, dans le quartier, engendreront l'arrivée de milliers de nouveaux et nouvelles habitant-e-s, dont la qualité de vie et la santé doivent être garanties par la Ville.

Développer des espaces verts publics au cœur de la ville, contribue notamment à maintenir des lieux créateurs d'identité, à favoriser la cohésion sociale tenant compte de la diversité des habitant-e-s, à prévenir de possibles conflits d'intérêts ou à répondre à de multiples besoins.

La Confédération elle-même le dit "Des paysages de grande qualité renforcent ainsi la santé et le bien-être général et contribuent à ce que les gens s'identifient à leur lieu de résidence et de travail. L'attrait du site augmente et, avec lui, la création de valeur." cf. Qualité du paysage en milieu bâti <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/landschaft-in-der-regionalentwicklung/landschaftsqualitaet-in-agglomerationen.html>

- Plus encore, préserver et valoriser ce périmètre ISOS est une manière de conserver notre patrimoine environnemental pour l'actuelle génération et les futures; mais aussi de protéger concrètement la population des changements climatiques (végétalisation, ventilation, maintien de la variété d'espèces, etc.).
- Ces parcelles constituent le dernier espace vert encore disponible dans ce quartier, d'autant plus précieuses face à une logique de densification. Le plan directeur cantonal, d'ailleurs, pour la protection des sites ISOS fixe le principe suivant: "La nature en milieu bâti participe fortement à la qualité de la densification. Il s'agit dès lors de la préserver et de la valoriser. La planification de la densification ne doit ainsi pas se faire au détriment des poumons verts intégrés dans le tissu bâti, qui jouent un rôle important de corridor écologique".
- Ainsi, une telle acquisition pourrait permettre d'assurer le développement d'un parc urbain public, la poursuite d'une trame verte, la protection d'une forêt urbaine et de ses espèces menacées, la préservation de la biodiversité si précieuse (d'ailleurs la Ville s'y engage, cf. Parcs et promenades).
- Ironie de l'histoire... l'association de quartier de Beauregard avait demandé en 1920, 1933, 1939, 1945, avec des pétitions mêmes, d'acheter des terrains (notamment Montplaneau qui est l'actuel Africanum) pour en faire des parcs publics!
- Cette acquisition réserverait la possibilité d'une extension de l'école de la Vignettaz, via une rénovation exemplaire du bâtiment actuel de Vignettaz 59, en s'inscrivant, par exemple, dans le programme spécial pour la promotion de rénovations énergétiques d'envergure de la Confédération.
https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wohnraumfoerderung/wfg/sonderprogramm_2021-2023.html#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20programme,immeubles%20d'habitation%20de%20mani%C3%A8re
- La Confédération soutient d'ailleurs le développement de tels projets notamment par le "Programme Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation" et l'aménagement des espaces ouverts dans les agglomérations.
voir: <https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wie-wir-wohnen/integration/projets-urbains.html>. et <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/villes-et-agglomerations/freiraumentwicklung-in-agglomerationen-fordern.html>

Les huit auteur·e-s de ce postulat vous remercient, cher·ère-s collègues, de bien vouloir soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 1 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 133 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, François Miche, Chloé Zainal, Gérald Collaud, Valérie Kohler, David Papaux, Leyla Seewer et Naïma Khamel Seewer.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Murith Simon (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 11 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

La présidente. Nous allons suspendre nos débats et les reprendre demain, afin d'avoir un peu de matière à traiter. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21.43 heures.

Fribourg, le 13 mai 2024
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.